

plein temps

Activité en direction des retraité-e-s

06.08.81.19.61

d.junker93420@gmail.com



N°63 février 2020

luttons...

Au-delà de l'opposition et des résistances à la réforme « macroniste » des retraites, répondant de façon réactionnaire aux défis démographiques de la période.

Au-delà des contre-propositions possibles au projet de loi, l'enjeu est bien celui d'une transformation sociale de très grande ampleur, concernant toutes les situations des personnes âgées.

Un choix de société essentiel

Une nation ne doit-elle servir que les intérêts d'une minuscule minorité ou permettre que l'ensemble des citoyens puissent vivre dignement et heureux ?

La réforme des retraites voulue par le gouvernement éclaire, brutalement, cette question. Cette réforme va déverser des sommes colossales vers les profits financiers des plus riches au détriment de la très grande majorité qui pourtant a créé ces richesses par son travail.

Le régime de retraite, avec les autres branches de la Sécurité sociale, est partie intégrante de notre modèle social. Comme l'a reconnu J.P. Delevoye, ce système a montré son efficacité, au contraire des autres types de régimes à points ou des systèmes par capitalisation qui ont toujours fait faillite.



Faire face aux défis posés par les évolutions démographiques en posant le principe d'une solidarité intergénérationnelle

Empêcher qu'on détruise notre système de retraite par répartition, y apporter toutes les améliorations dont il a besoin, c'est agir pour que demain vingt millions de retraité-e-s, le tiers de la population française, accèdent à une période de la vie libérée du travail, lui permettant de développer librement toutes les activités souhaitées.

« C'est bien plus que simplement revendicatif, c'est proprement révolutionnaire. C'est même ça, aujourd'hui et demain, la révolution : créer au présent un rapport des forces

qui permette de changer sans attendre des rapports sociaux fondamentaux dans un sens émancipateur. Si nous hésitons à voir dans cette bataille de la retraite une vraie et grande lutte de classes, le capital financier, lui, n'hésite pas : il se donne à fond pour la gagner en son sens » Lucien Sève.

Une société pour tous les âges

Une retraite vraiment humaine offerte à toutes et tous suppose que l'on change les bases de notre société, qu'on cesse de voir dans les individus de simples facteurs de production, jetables dès qu'ils ne sont plus utiles, et qu'on fasse du développement personnel à tous les âges de la vie, le sens même de l'organisation sociale.

Daniel Junker

DANS CE NUMÉRO

- Notre système de retraite, une création communiste page 2
- Loi grand âge : la colère monte page 3
- Centres de santé page 4

...des classes

NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE

une création communiste

La retraite constitue un enjeu de première importance pour l'ensemble du monde du travail.

Depuis l'annonce d'une réforme de notre système de retraite, se multiplient les manifestations, les grèves, cheminots, agents de la RATP, électriciens, professions de l'Éducation nationale, du secteur privé, avocats, petits rats de l'Opéra... 61% des Français refusent cette pseudo-réforme.

Pourtant, E Macron et son gouvernement restent sourds. Son nouveau ministre, O. Véran, voulait supprimer les mots « sécurité sociale » de la constitution. Ils veulent administrer une purge pour les futur-e-s retraité-e-s. Il s'agit d'un retour à des systèmes injustes qui ont fait faillite avant guerre. Le législateur de 1945/46 avait conclu qu'il fallait les mettre aux archives et faire du neuf avec la Sécurité sociale.

Dans cette réforme, tout le monde perdra, personne ne sera gagnant, contrairement à ce qu'affirme le secrétaire général de la CFDT. Il s'est engagé à la légère dans ce monde où la précarité de l'emploi règne et où le pouvoir remet sans cesse en cause sa parole.

La revanche du capital ?

Cette réforme apparaît comme la revanche des assurances par capitalisation, défaites à la Libération par une banqueroute mémorable.

Un des leurs, Denis Kessler, n'avait-il pas déclaré en 2007: « Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... »



**POUR UNE RÉFORME
DES RETRAITES**

PROGRESSISTE

À y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! ».

Nous y voilà donc ! Depuis ce 17 février, l'Assemblée nationale examine un projet de loi arbitraire, bâti pour mettre par terre le régime général de la Sécurité sociale et les autres systèmes existants, fruits des luttes des travailleurs.

Ce projet de loi est indigne de la France et nous fait honte. Le gouvernement est incapable d'expliquer la valeur du point, et de son calcul sur un indice qui n'existe pas encore ! Le Conseil d'État considère qu'il est rempli de lacunes et d'incertitudes, ce qui peut apparaître comme anticonstitutionnel.

De qui se moque-t-on?

Les député-e-s vont débattre d'une loi sans en connaître le contenu. C'est donner un chèque en blanc, alors que le projet n'a rien d'universel, n'a rien d'une amélioration quelconque pour les travailleurs. C'est un projet qui prépare l'avènement de systèmes capitalisables vendus précédemment en Allemagne et Grande-Bretagne, ruinant les pensionné-e-s pour des profits énormes sur le dos des travailleurs dont beaucoup sont entrés dans la pauvreté.

Le ministre A. Croizat avait mis en place un système de retraite solidaire et par répartition. Ce système a tenu un rôle précieux lors de la crise financière des années 2007/2008. Il garantit toujours la retraite sur les meilleures années, une retraite à 62 ans dans le privé, plus tôt pour les régimes spéciaux et les professions pénibles.

L'âge pivot ou l'âge d'équilibre avec décote/surcote mettrait fin à la détermination collective de l'âge de départ à la retraite.

Ce projet de loi est un « torchon » rempli de trous ayant l'objectif d'individualiser la retraite tant dans le moment de choisir son départ que dans la façon d'acquérir des points. Le compte individuel obligerait les intéressé-e-s à reculer sans cesse leur départ pour parvenir à une retraite décente.

Une autre réforme est nécessaire

Le président de la République obéit à une œuvre de destruction des conquêtes de la Libération. Il y a besoin d'un autre projet : *Pour une réforme des retraites digne du XXI^e siècle*, comme le propose le PCF.

Que dirait Ambroise Croizat, qui a construit un système solidaire, intergénérationnel, par répartition, qui fut le ministre des travailleurs considéré comme un inventeur social ? Il nous dirait de le faire dans la réalité d'aujourd'hui et de demain, dans ce monde où c'est l'homme force productive qui crée les richesses et non le capital.

Alors la parole doit être donnée au peuple et, comme le souhaitent 67% des personnes, un référendum doit être organisé.

Bernard Lamirand

LOI GRAND ÂGE

la colère monte

Promise pour la fin 2019, la loi sur le vieillissement et le grand âge n'a toujours pas été présentée. Confrontés à des réalités sociales très dures, les professionnels ne cachent plus leur exaspération. En ce début d'année, un nouveau front de colère s'installe.

Si nous ne voulons pas connaître une situation similaire à celle des urgences hospitalières, des moyens immédiats sont nécessaires, tant au niveau des financements qu'au niveau de l'organisation et des infrastructures.

Ce retard est incompréhensible alors que la concertation engagée par le gouvernement, suite à une lettre de cadrage du Premier ministre, du 17 septembre 2018, a débouché sur 3 rapports bien connus maintenant.

Le rapport Libault

Ce rapport remis par D. Libault, le 28 mars 2019, a avancé 175 propositions à la ministre des solidarités et de la santé pour une politique forte et nouvelle du grand âge en France.

La préconisation d'augmenter de 35% la part des dépenses publiques consacrées à la perte d'autonomie des personnes âgées, dans la richesse nationale entre 2018 et 2030 soit 1.6% du PIB contre 1.2% actuellement constitue un premier pas.

Néanmoins, pour le PCF, cela reste nettement insuffisant pour répondre aux besoins à venir, sachant qu'une augmentation minimum de 1% de PIB est nécessaire d'ici 2030.

Le rapport préconise également une augmentation de 25% du taux d'encadrement dans les EHPAD d'ici 2024, soit une augmentation de 80.000 emplois mais 200.000 emplois sont nécessaires, immédiatement.

Aucune référence à l'instauration d'un grand service public de l'aide à l'autonomie, à domicile ou en établissement n'est faite. Cela permettrait pourtant de rendre plus attractifs les métiers avec du personnel formé, mieux rémunéré, bénéficiant d'un statut ou d'une convention collective de haut niveau.

L'idée d'un nouveau risque de protection sociale est évoquée, pris en compte par la solidarité nationale en l'intégrant dans le champ des lois de financement de la sécurité sociale. Cette mesure demande à être précisée, sachant que le financement doit être, selon nous, réalisé à partir des cotisations sociales dans le cadre de la branche maladie.

Le rapport El Khomri

Ce rapport remis le 29 octobre 2019 par Mme El Khomri, concernant l'attractivité des métiers, préconise la création de 93.300 postes supplémentaires jusqu'en 2024, ainsi que la revalorisation des salaires des aides-soignantes. Mais ce rapport est peu ambitieux pour les parcours de formation, la promotion pour les personnels. Il se concentre sur 2 métiers seulement : aide-soignante et accompagnant éducatif et social. Le décalage est manifeste entre les besoins et les propositions de financement.



Le rapport A. Dufeu-Schubert

Ce rapport « pour réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme » ne fait que confirmer les discriminations actuelles sur l'âgisme, en faisant porter la responsabilité aux personnes âgées sur les situations qu'elles vivent, uniquement pour les inciter à dénoncer les faits.

Ce n'est qu'un catalogue d'intentions prétendant créer un lien intergénérationnel sans attribuer les moyens nécessaires.

Pour une véritable loi

Face à ces enjeux du vieillissement et du grand âge, il y a besoin d'une loi prenant en compte les situations à venir :

- des financements bien supérieurs à ceux actuels, de l'ordre de 1% de PIB supplémentaire
- 200 000 embauches immédiates pour couvrir les besoins d'emploi en aide à domicile et en EHPAD
- des places supplémentaires en EHPAD avec la construction d'établissements publics financés par l'État
- l'instauration d'un grand service public de l'autonomie doté des moyens humains et matériels.

Des paroles aux actes !

Devant le congrès de la Mutualité française, le 13 juin 2018, le président de la République parlait du bouleversement suscité par le vieillissement de la population et du défi que cela soulève au niveau du grand âge et de la « dépendance ». Il affirmait qu'il nous fallait construire pleinement le financement et l'organisation de ce nouveau risque social. Il terminait par ces mots : « C'est pourquoi l'année 2019 sera consacrée à ce travail ».

Bien, mais nous sommes déjà en 2020, Monsieur le président, alors retirez votre projet de réforme des retraites et engagez instamment une loi nouvelle prenant en considération les besoins pour une société intégrant le grand âge.

Daniel Blache

une réponse pertinente face aux besoins

À l'initiative de la commission *Santé/protection sociale*, plus de 40 élu-e-s, militant-e-s, médecins se sont retrouvés pour échanger sur leurs actions, expériences création de centres de santé, et cela dans un contexte pas toujours facile !

La force de la journée réside d'une part dans la conscience aigüe de l'aggravation des inégalités d'accès aux soins (pénurie de médecins, mise en difficulté des hôpitaux, mise en concurrence des territoires...), et de la réalité sur le terrain :

La mise en place de centres de santé devient visible

Depuis les dernières élections municipales où il avait été malaisé d'inscrire la création et/la défense de ceux-ci, dans le débat public, du chemin a été fait :

Même si le débat subsiste entre « maison de santé » et « centre de santé », la clarification a bénéficié de la force de la réalité : d'abord le choix de l'exercice salarié par les médecins eux-mêmes, la précarité, voire l'échec des maisons de santé malgré l'argent public, l'impérieuse nécessité pour les élu-e-s de tout bord de prendre en charge le suivi médical de la population.

Face à l'idée dominante que le libéralisme va tout régler (« vidage » des urgences hospitalières, projets de centres de santé lucratifs, banalisation des parcours de soins notamment psychiatriques, télé-médecine, communautés pluridisciplinaires de territoires de santé libérales...), s'affrontent deux approches antinomiques : une approche de soins au coup par coup, et une approche de santé publique, au long terme portée

par la vision même des centres de santé .Là où le débat est porté au plus près de la population, avec des réunions publiques qui font le plein, à l'initiative de candidat-e-s ou élu-e-s communistes, la création d'un centre de santé est à l'ordre du jour : Montélimar, Orange (face à une municipalité RN !)

Une réponse pertinente face aux besoins

À l'appui, des créations récentes à l'initiative de municipalité de droite font la preuve de la pertinence de ce type de réponse : attractivité pour les jeunes médecins, satisfaction de la population, viabilité économique : dans la Saône-et-Loire et plus récemment à Bergerac en Dordogne. Une centaine de centres de santé ont vu le jour depuis 2018...

L'enjeu de l'aménagement du territoire se double d'une idée qui progresse de maillage de centre de santé, soit au niveau d'un bassin de population comme en Seine-et-Marne, le Val-d'Isère ou encore une région comme le Centre-Val de Loire qui a programmé l'embauche de 130 médecins salariés. D'autres départements sont en réflexion comme l'Orne, la Corrèze...

Lorsque la population s'empare de la proposition de centre de santé

Mais toutes et tous les participants mettent l'accent sur l'importance de la prise d'initiative des communistes pour mener la bataille idéologique et rassembler la population d'un territoire donné, dans la durée : ces batailles peuvent prendre des formes différentes. Seul l'objectif de mettre à la disposition d'une ville, d'un bassin, d'un territoire rural, la réponse adéquate d'une offre de santé publique ambulatoire de proximité peut emporter l'assentiment des intéressés : à l'exemple d'une association de malades dans le bassin de Crépy en Valois, avec des permanences dans les villages, dans le Loiret à Montargis, à Rambouillet dans les Yvelines...

Aujourd'hui et demain seul le débat mis sur la place publique peut faire progresser le maillage de centres de santé sur tout le territoire et s'imposer à tous les élu-e-s comme une évidence, pour devenir un choix politique.

Évelyne Vander Heym, CNSPS



Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Déposer et adresser à:
PCF/Collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
2 place du Colonel Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.